

MATIÈRES EN PROVENANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

À APPORTER DANS UN ÉCOCENTRE



PLASTIQUE

- › **Plastique rigide**
 - Contenants rigides de pesticides, d'huile et de peinture.
Note : ces contenants doivent être propres et exempt de matières dangereuses.
- › **Plastique souple**
 - Sac tissé en polypropylène (« Big bag » avec ganses ou anneaux) pour moulée, engrais, graines, etc.
 - Sac non tissé lisse (type sac à litière).
 - Plastique souple pour paillis.
 - Plastique souple pour les serres
 - Plastique transparent pour emballage « Wrapping ».
 - Plastique d'emballage de guimauve.
 - Ficelle et courroie de plastique.
Note : Nettoyé et attaché en paquet avec ficelle de plastique.

MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

- › Tôle, clôture et tige de métal
- › Outillage et câble
- › Motorisation (vidé de tous les fluides)

VERRE

- › Contenant surdimensionné (vide et propre)

POUR APPORTER VOS MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE

Sont acceptées à l'éco-centre : auto seule, auto avec remorque, camionnette seule ou camionnette avec remorque. Les remorques de transport du foin sont tolérées.

TRI DES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE

Le tri des matières à l'éco-centre est obligatoire selon les cases appropriées (métaux avec métaux, carton avec carton, bois avec bois). Dans le cas contraire, l'accès à l'éco-centre vous sera refusé.

SERVICE GRATUIT POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES



RMR

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean

À DÉPOSER DANS VOTRE BAC BLEU



- › **CONTENANTS DE PLASTIQUE**
- › **SACS DE PLASTIQUE (TYPE RÉSIDENTIEL)**
- › **CARTONS DE JUS ET DE LAIT**
- › **CONTENANTS DE MÉTAL**
- › **CONTENANTS DE VERRE**
- › **PAPIERS ET CARTONS**

À DÉPOSER DANS VOTRE POUBELLE



- › **ORDURES MÉNAGÈRES**
- › **STYROMOUSSE**
- › **MATIÈRES SOUILLÉES**
- › **VIANDE**
- › **ETC.**

Depuis 2011, vous pouvez mettre au chemin un maximum d'**un** bac bleu et d'**un** bac noir. Cela ne comprend pas les bacs permis à la résidence. Pour des besoins supplémentaires, nous vous offrons le service **BAC +**. **Informez-vous au 669-0513 ou au 239-0513.**

*Pensez recyclage !
Avant de jeter une matière,
est-ce qu'elle peut aller dans
votre bac bleu ou à l'éco-centre ?*



Pour plus de détails,
visitez notre site Internet au

www.rmrlac.qc.ca